



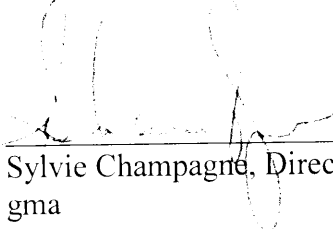
Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 août 2013, le conseil municipal a adopté le règlement 2013-166 – règlement général de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'Hôtel de ville aux heures normales d'ouvertures.

Donné à St-Francois-Xavier-de-Brompton, le 20e jour du mois d'août 2013.



Sylvie Champagne, Directrice générale et
gma